



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CONTROLE DE BONNE EXECUTION DES TRAVAUX

Nature du projet d'assainissement non collectif : Réhabilitation de l'existant

Projet rentrant dans le cadre d'une demande de : Mise en conformité

Date de dépôt du PC ou de déclaration de travaux: /

Nom du propriétaire : Mr LAIZE Christian

Adresse du propriétaire : Mas de Laval 12260 SALVAGNAC CAJARC

Adresse de la parcelle concernée par la demande : Mas de Laval 12260 SALVAGNAC CAJARC

Section et numéro de la parcelle : C 171

Date du contrôle : 14/11/2014

Personnes rencontrées : Entreprise TERABAT

Etat d'avancement des travaux :

- prétraitement : Mis en place
- traitement : Mis en place

Personne chargée du contrôle : Célia PRADINES

Adresse du service en charge du contrôle : Grand Figeac

Maison des services publics intercommunaux
35 bis allées Victor HUGO
BP 118 46 103 FIGEAC CEDEX

IMPLANTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

● Numéro d'agrément et date de parution au journal officiel de la république	2012-034 paru le 18/10/2012
● Règles générales d'implantation	
Est-ce que les éléments de la filière d'assainissement sont disposés conformément au projet validé ?	/
● Respect des distances minimales du dispositif de traitement :	
- > 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine	Oui
- > 5 m d'une habitation	Non
- > 3 m de toute végétation	Oui
- > 3 m des limites de la propriété	Oui

COLLECTE DES EAUX USEES

● Toutes les eaux usées sont-elles raccordées comme prévu ?	Oui
● La pente en amont du prétraitement est-elle suffisante (2-4 %) ?	Oui
● Diamètres des tuyaux de canalisation \geq 100 mm ?	Oui
● Les eaux pluviales sont-elles détournées de la fosse ?	Oui
● Accès possible par un regard ou un té de visite ?	Oui
● Présence d'une pompe de relevage	Non
Si oui, sa position.....	

AVIS TECHNIQUE PROPOSE PAR LE TECHNICIEN

La filière d'assainissement réalisée est : Conforme

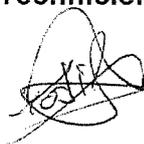
Observations / Réserves : Afin de protéger le système d'assainissement, il est conseillé de ne pas rouler ou déposer de charge lourde dessus. Il est également préconisé, pour que les performances du procédé soient optimales, de nettoyer le préfiltre au jet d'eau tous les ans et de vidanger la fosse toutes eaux lorsque la moitié du volume utile de la fosse est occupé par les boues.

Il est nécessaire de se procurer le guide d'utilisateur auprès du constructeur afin d'effectuer les différentes opérations d'entretien.

La ventilation aval doit être remontée sur le toit doivent à plus d'1m de tout ouvrant et autres ventilations (ex : VMC).

La ventilation aval doit être équipée d'un extracteur statique ou éolien.

Figeac, le 14/11/2014
Le Technicien,



Célia PRADINES

DECISION DU PRESIDENT

- Avis favorable
 Avis défavorable

Commentaires :

Figeac, le 21.11.2014
Cachet et signature du Président
P/Le Président
Le Vice Président Délégué,




Fausto ARAQUE.

NOTIFICATION PAR LA COMMUNE

Vu et accepté par la commune. Transmis à l'intéressé

SALVAGNAC-CALARC, le 27 NOV. 2014
Cachet et signature du maire

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT

M. Patrick REVE



AVIS TECHNIQUE PROPOSE PAR LE TECHNICIEN

La filière d'assainissement réalisée est : **Conforme**

Observations / Réserves : Afin de protéger le système d'assainissement, il est conseillé de ne pas rouler ou déposer de charge lourde dessus. Il est également préconisé, pour que les performances du procédé soient optimales, de nettoyer le préfiltre au jet d'eau tous les ans et de vidanger la fosse toutes eaux lorsque la moitié du volume utile de la fosse est occupé par les boues.

Il est nécessaire de se procurer le guide d'utilisateur auprès du constructeur afin d'effectuer les différentes opérations d'entretien.

La ventilation aval doit être remontée sur le toit doivent à plus d'1m de tout ouvrant et autres ventilations (ex : VMC).

La ventilation aval doit être équipée d'un extracteur statique ou éolien.

Figeac, le 14/11/2014
Le Technicien,



Célia PRADINES

DECISION DU PRESIDENT

- Avis favorable
 Avis défavorable

Commentaires :

Figeac, le 21.11.2014
Cachet et signature du Président
P/Le Président
Le Vice Président Délégué,




Fausto ARAQUE.

NOTIFICATION PAR LA COMMUNE

Vu et accepté par la commune. Transmis à l'intéressé

27 NOV. 2014
SALVAGNAC-CATARG, le.....
Cachet et signature du maire

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT
M. Patrick REVE

